

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030462 – AFR 47/009/2003

Informations complémentaires sur l'AU 157/03 (AFR 47/006/2003 du 30 mai 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ / DÉTENTION SANS INCULPATION

RWANDA **Augustin Butorano (également connu sous le nom de Nkuba) (h),
vice-président d'Itara, un mouvement de jeunes travailleurs du bâtiment**

Londres, le 16 juillet 2003

Augustin Butorano, qui avait été arrêté par la police le 26 mai 2003, a bénéficié d'une libération sans condition aux environs du 9 juin. Il avait été placé en garde à vue au poste de police de Muhima, à Kigali, capitale du Rwanda. Il n'avait pas été inculpé.

Augustin Butorano est membre d'Itara, un mouvement de jeunes travailleurs du bâtiment. D'après les informations recueillies, le Mouvement démocratique républicain (MDR), un parti politique récemment interdit, a confié des travaux de construction à Itara ; Augustin Butorano a été appréhendé après cet événement. Selon des sources locales, la raison principale motivant l'arrestation d'Augustin Butorano est le fait que la concurrence engendrée par Itara menaçait les intérêts financiers d'entreprises de construction affiliées au Front patriotique rwandais (FPR), parti actuellement au pouvoir. L'accusation formulée contre lui (" *atteinte au bon déroulement des élections* ") n'aurait été qu'un prétexte pour justifier son arrestation et discréditer Itara.

Amnesty International n'a pas obtenu confirmation des informations faisant état de l'arrestation d'autres membres d'Itara pour des motifs similaires.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du
Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*